Candidature à la fonction de Directeur/Directrice de programme du Collège international de philosophie, juillet 2022 à juin 2028

– Éléments du dossier -

Formulaire d'inscription en ligne incluant :

1/ Fiche de présentation (Etat-civil, titre du programme, intersection choisie)

2/ Projet de recherche théorique développé (de 20 000 à 25 000 signes)

3/ Résumé du projet (2 500 signes)

4/ Perspectives de mise en œuvre du programme pour les trois premières années de la direction de programme et de participation aux différentes activités collégiales mentionnées dans la lettre d'information - rubrique "Mise en œuvre" (de 2 500 à 5 000 signes). Dans ce cadre peuvent être évoquées les collaborations possibles avec d'autres chercheurs, institutions et collectifs français et étrangers.

5/ Curriculum vitae et bibliographie complète (de 2 à 5 pages maximum)

Dossier complet **à remplir en ligne** à l'adresse suivante :
https://form.jotform.com/CIPhFormulaires/renouvellement_assemblee_collegiale

Dates d'envoi des candidatures : du **1er décembre 2021** au **15 mars 2022** 23h59 heure de Paris (GMT+1)

Lettre d'information

Le Collège international de philosophie, composante de l'Université Paris Lumières, procédera, en 2022, au renouvellement partiel de son Assemblée collégiale, en élisant 25 nouveaux directeurs et directrices de programme (DP). Conformément à ses statuts, ces DP seront nommé(e)s par le Conseil du Collège sur proposition d'une commission de sélection composée de sept membres de l'Assemblée collégiale, de quatre membres du Comité scientifique et de trois personnalités extérieures.

Aucun titre, universitaire ou autre, n'est requis pour postuler à une direction de programme.

Les DP sont nommé(e)s pour une période de trois ans renouvelable une fois consécutivement, selon la répartition suivante :

- au moins 17 DP en France
- au moins 6 DP à l'étranger
- les deux dernières directions de programme seront attribuées indifféremment à des chercheurs en France ou à l'étranger au cours de la procédure de sélection, en fonction de la qualité des dossiers.

Le projet de recherche, obligatoirement individuel, est la pièce essentielle du dossier.
Les résultats seront communiqués en juin 2022, après validation par le Conseil du Collège (aucune communication des résultats aux candidats ne sera effectuée avant cette dernière étape).

Les nouvelles directions de programme prendront effet à l'automne 2022.

Principes sur lesquels repose le fonctionnement général du Collège

L'ensemble des Directrices et Directeurs de programme forme l'Assemblée collégiale, qui met en œuvre les recherches menées au sein du Collège.

Une direction de programme est conçue comme la mise en œuvre d'un programme de recherche original, destiné à se développer pendant une période pouvant aller jusqu'à six ans.

<u>Axes généraux de la recherche au Collège</u> :

Le Collège est constitué par une quadruple ouverture :

1. Ouverture de la philosophie, entendue comme champ disciplinaire spécifique, sur d'autres champs, par l'interrogation de nouvelles formes d'expérience et de transmission de la pensée.

2. Ouverture internationale. Le Collège est un espace international de travail philosophique. Certains de ses directeurs de programme exercent leur activité collégiale hors de France. Le Collège dispose d'un réseau de correspondants répartis dans de nombreux pays. Il collabore avec de nombreuses institutions et personnalités étrangères. Il interroge les particularités de la tradition occidentale de la philosophie, en la confrontant avec d'autres modes de pensée et de cultures.

3. Ouverture sur la société. Le Collège est ouvert aux formes les plus originales du renouveau philosophique ; il est attentif à l'émergence des questionnements contemporains dans tous les domaines qui touchent à la vie sociale, culturelle, politique, artistique, notamment aux enjeux philosophiques de la crise écologique et des usages des nouvelles technologies.

4. Ouverture sur les enjeux de l'enseignement et de l'éducation. Attentif à faire communiquer l'un avec l'autre les univers de l'enseignement et de la recherche, le Collège développe un ensemble de propositions et d'actions touchant la place de la philosophie dans le système éducatif, et visant à rapprocher chercheurs, enseignants et élèves du second degré.

Orientations de recherche

Les programmes de recherche accueillis au Collège se répartissent selon différentes intersections. Ces intersections fournissent une structure aux travaux du Collège.

Il existe six intersections :

- ***Philosophie/arts et littérature***
- ***Philosophie/philosophies***
- ***Philosophie/éducation***
- ***Philosophie/ politique* et *société***
- ***Philosophie/sciences humaines***
- ***Philosophie/sciences et techniques***

Votre candidature devra être inscrite dans une seule de ces intersections.

Mise en œuvre

Une direction de programme fonctionne sur la base d'un séminaire qui définit la problématique générale de la recherche et lui assure une certaine publicité. Les directrices et directeurs de programme ont la possibilité d'inviter des intervenants dans leurs séminaires. Mais le séminaire peut n'être qu'un noyau initial sur lequel se greffent d'autres éléments.

Les directrices et directeurs de programme peuvent ainsi organiser des journées d'étude, des colloques, des débats sur des livres et/ou des forums, en France et dans le monde, et proposer des thématiques pour la revue en ligne *Rue Descartes*.

Les projets individuels peuvent se regrouper autour de projets communs, susceptibles de faire l'objet de demandes d'aides auprès d'organismes français ou étrangers soutenant la recherche.

Le CIPh reposant sur un fonctionnement collégial, il est également attendu d'un(e) DP qu'il ou elle :

- participe régulièrement aux réunions de l'Assemblée collégiale, physiquement ou en visioconférence, quatre fois par an en moyenne, ainsi qu'aux réunions des autres instances du Collège (Conseil de la composante, Conseil de l'Assemblée collégiale, Comité de rédaction de la revue *Rue Descartes,* Comité éditorial, Commission Education et Culture) ;
- participe aux activités collectives organisées par le Collège (Les 40 ans du Collège en 2023, La Nuit des idées, Philo au musée, Pôle Cinéma, Bords de plateau, émission sur Radio Aligre, séminaire Education, forums Science et philosophie à la Cité des Sciences…)
- établisse des relations avec d'autres organismes de recherche (par exemple CNRS, EHESS, MSH, Universités, Collège de France, ENS, etc.), avec des institutions culturelles (Cité des Sciences et de l'Industrie, Instituts culturels français et étrangers, IRCAM, musées, etc.) et ouvrir ainsi des espaces de réflexion regroupant des personnes issues de milieux professionnels différents. **Dans le cadre de l'appartenance du Collège à l'Université Paris Lumières,** des liens pourront être établis avec les institutions qui la composent (www.u-plum.fr) ;

Une réunion d'attribution des responsabilités dans les différentes instances et activités collectives sera organisée au mois d'octobre 2022.

Les DP disposent des moyens suivants :

- mise à disposition de salles dans le Grand Paris pour leurs activités au Collège ;
- accès à des crédits de fonctionnement pour les activités (défraiement d'intervenants, achats de livres, déplacements et autres).

Les activités liées à une direction de programme ont lieu essentiellement à Paris, mais peuvent aussi se dérouler dans toute la France et à l'étranger. Le Collège confie aux DP concerné(e)s le soin de développer des relations avec des institutions locales pour la réalisation de leurs activités.